



SÉJOUR
CULTUREL

PARC DU MORVAN

Du 28 Février
au 4 Mars

2013

250 €
tout compris



Délégation des Hauts-de-Seine

Descriptif du séjour



Du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2013

Nous vous donnons rendez-vous à 9h30 à la délégation APF 92
au 1 bis, avenue du Général Galliéni - 92000 NANTERRE

Inscription et information auprès de Denis au : 01.41.91.74.05

L'hébergement

Particulièrement **adapté, sécurisé** et fort de sa labellisation Tourisme et Handicap, le centre est spécifiquement organisé pour favoriser l'accueil de séjours pour les publics en situation de handicap.

Situé à **Autun**, ville chargée d'histoire et au patrimoine exceptionnel, ce centre vous offrira un panel très diversifié de visites et de découvertes aux portes du **Parc Naturel Régional du Morvan**.

Laissez-vous surprendre par cet étonnant territoire, petit coin de Saône et Loire au cœur de la **Bourgogne**.

A Autun, les incontournables régionaux sont à portée de main.

Des collines morvandelles aux vignobles de la Côte, des rivières à truites aux canaux, des sites gallo-romains aux merveilles romanes : autant de balades et de découvertes en perspective...

Coût du séjour : 250,00 € *

* Prix indicatif par personne, calculé sur une base de 16 participants (adhérents + accompagnateurs), comprenant l'hébergement en pension complète + le transport aller/retour pour 3 minibus (péage + carburant) et les déplacements sur place.

Infos pratiques

La délégation prend en charge le coût financier lié à l'accompagnement.

Les places pour les séjours proposés par la délégation sont attribuées prioritairement aux personnes qui ne sont pas parties aux derniers séjours.

Important :

Prévoir suffisamment d'argent sur vous pour les activités et vos dépenses personnelles (**somme conseillée : 60,00 € minimum**)

Aucune avance de frais ne sera prise en charge, ni par les bénévoles, ni par la délégation.

Sur simple demande, nous vous fournissons le formulaire de demande d'aide financière « Aide aux Projets Vacances » de l'ANCV.

Les autres sources de financement possibles :

- La M.D.P.H.
- Le Conseil Général de votre département
- Le Conseil Régional
- La CAF
- Les Mutuelles
- La M.S.A.
- Les C.C.A.S.
- L'A.S.E.

N'oubliez pas d'étiqueter vos bagages !